



Etrembières

**D.I.C.R.I.M**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS

CE  
DOCUMENT  
DOIT ÊTRE  
CONSERVÉ

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE**

**INONDATION**

**TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

**MOUVEMENT DE TERRAIN**

**TREMBLEMENT DE TERRE**

**D.I.C.R.I.M**  
DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR LES RISQUES  
MAJEURS

Mot du maire .....P.3

**01** Vigilance météorologique .....P.4

**02** Inondation.....P.6

**03** Mouvement de terrain.....P.10

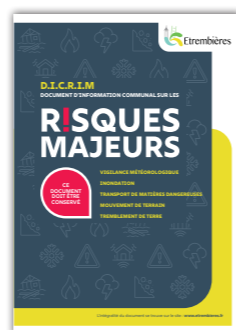
**04** Tremblement de terre.....P.11

**05** Transport  
de matières dangereuses .....P.13

**06** Téléalerte .....P.14

**07** Signal d'alerte.....P.15

**08** Numéros utiles.....P.16



**DICRIM :**  
Publication de la police municipale  
d'Étrembières.

**Directeur de la publication :**  
Anny Martin.

**Comité de rédaction :** la commission  
et le service info-communication  
et la police municipale.

**Crédit photos :** mairie d'Étrembières.

**Conception, réalisation :**  
Célia GAROFALO / kalistene conseil

**Impression :**  
 kalistene conseil

**Tirage :** 2 000 ex.

**Date :** 2 semestre 2024.



## Mot du **MAIRE**



Madame, Monsieur,

Chères Étrembiéroises, chers Étrembiérois,

Le document d'information communal sur les risques majeurs – que nous appelons DICRIM – et d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE**.

Il doit retenir **TOUTE VOTRE ATTENTION**, car il vous informe sur les événements imprévisibles d'origine naturelle, technologique ou sanitaire auxquels nous pourrions être confrontés à Étrembières (grandes tempêtes, inondations, pollutions chroniques, accidents technologiques et autres événements liés aux changements climatiques).

À Étrembières comme sur l'ensemble du territoire, le risque zéro n'existe pas. La prévention commence par l'information.

Informé, c'est prévenir, protéger et vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, afin d'en réduire leurs conséquences.

C'est aussi vous permettre de mieux connaître votre environnement, d'agir et de réagir au mieux si un événement survenait.

Sachez également qu'Étrembières a élaboré son PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS), conformément à la réglementation en vigueur\*, pour gérer, organiser l'action des élu·e·s, des services communaux et des habitants en cas d'événement important.

Pour votre sécurité, ce fascicule est à lire **ATTENTIVEMENT** et à **CONSERVER À PORTÉE DE MAIN**.

Je vous remercie de votre lecture attentive.

Recevez, chères Étrembiéroises, chers Étrembiérois, mes respectueuses salutations.

Anny Martin  
Maire d'Étrembières

\* Article L721-1 du code de la sécurité intérieure : « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# 01 Vigilance MÉTÉOROLOGIQUE

Un dispositif d'avertissement sur les dangers météorologiques a été mis en place en octobre 2001 par Météo-France : la Vigilance.

Il s'agit d'une procédure nationale conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de **phénomènes météorologiques dangereux** en métropole dans les prochaines 24 heures.

L'information de vigilance complète les prévisions météorologiques et vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique, et à faire connaître **les précautions pour se protéger**.

Pour déterminer le niveau de risque (la couleur de la vigilance), des critères de choix ont été définis pour chaque phénomène et pour chaque département.

Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département.

## ► 4 NIVEAUX DE VIGILANCE ET 9 PHÉNOMÈNES

Actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et 16 heures, **la carte de vigilance** signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un **code couleur**.

Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

### VIGILANCE ROUGE

**Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### VIGILANCE ORANGE

**Soyez très vigilants.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### VIGILANCE JAUNE

**Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (par exemple : vent violent, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

### VIGILANCE VERTE

Pas de vigilance particulière.

## ► DES BULLETINS DE VIGILANCE

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de **bulletins de vigilance**, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, sa localisation, son intensité et sa fin, ainsi que ses conséquences possibles et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

**Ces bulletins répondent aux questions que chacun se pose :**

- Quand le danger va-t-il arriver ?
- De quelle ampleur peut-il être ?
- Quels sont les événements passés comparables en matière de fréquence ou d'intensité ?
- Quelles peuvent en être les conséquences ?
- Quels conseils faut-il suivre ?
- Quand le prochain bulletin sera-t-il publié ?
- Quand le phénomène devrait-il quitter la région ? Etc.

## ► OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE ?



À LA TÉLÉVISION



SUR LES RADIOS LOCALES



SUR LE SITE VIGILANCE ET LE SITE DE MÉTÉO-FRANCE



SUR L'APPLICATION MOBILE DE MÉTÉO-FRANCE ET SUR LE COMPTE X (ANCIEN TWITTER) @VIGIMETEOFRANCE

## CONDUITE À TENIR

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance : ils sont simples et adaptés à chaque phénomène. Les préfetures et les mairies, relayées par les médias locaux, pourront compléter et préciser ces conseils.

### SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ORANGE



VENTS FORTS

- Risques de chutes de branches et d'objets divers,
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation,
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.



FORTES PRÉCIPITATIONS

- Limitez vos déplacements (visibilité réduite, risque d'inondation),
- Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée.



ORAGES

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Ne vous abritez pas sous les arbres,
- Limitez vos déplacements.



NEIGE/VERGLAS

- Routes difficiles et trottoirs glissants,
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire,
- Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routières (routes impraticables et trottoirs glissants).

### SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ROUGE

- Risques de chutes d'arbres et d'objets divers,
- Voies impraticables,
- Évitez les déplacements.

- Visibilité réduite,
- Risque d'inondation important,
- Évitez les déplacements,
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Ne vous abritez pas sous les arbres,
- Limitez vos déplacements.

- évitez les déplacements,
- Renseignez-vous auprès de votre Centre régional d'information et de coordination routières.

# 02 INONDATION

## ► QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Les inondations sont l'une des catastrophes naturelles les plus fréquentes. Le réchauffement climatique ainsi que l'activité humaine ont augmenté le risque de montée des eaux et son impact.

La dimension des inondations est extrêmement variable : de petites inondations locales jusqu'à des catastrophes de grande échelle touchant plusieurs pays.

Les inondations peuvent être la résultante de différents événements, des pluies fortes et abondantes jusqu'aux tsunamis, en passant par une rivière en crue. En fonction de la cause, l'inondation survient brutalement (dans le cas d'un tsunami, par exemple) ou plus lentement, dans la plupart des cas lorsqu'une rivière est en crue.

Les inondations surviennent généralement sur les bandes côtières ou les zones à proximité d'une voie d'eau, même petite.

**GARDER VOTRE CALME, les services de secours sont prêts à intervenir**

## CONDUITE À TENIR



**Fermer portes, fenêtres, soupiriaux, aérations,** pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



**Couper l'électricité et le gaz,** pour éviter une électrocution ou une explosion.



**Monter dans les étages,** avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments, afin d'attendre les secours dans les meilleures conditions. Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqués.



**Écouter la radio** pour connaître les consignes à suivre. Vous tenir prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités, et, si possible, fermer le bâtiment.



**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école,** vous mettriez votre vie en danger. Le personnel scolaire sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement mettra en place un plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller chercher vos enfants,



**Ne pas téléphoner** pour libérer les lignes pour les secours.



CRUE CENTENNALE MAI 2015



INONDATION NOVEMBRE 2023









Extrait de la carte réglementaire du P.P.R.I.






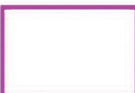
Commune d'ETREMBIERES

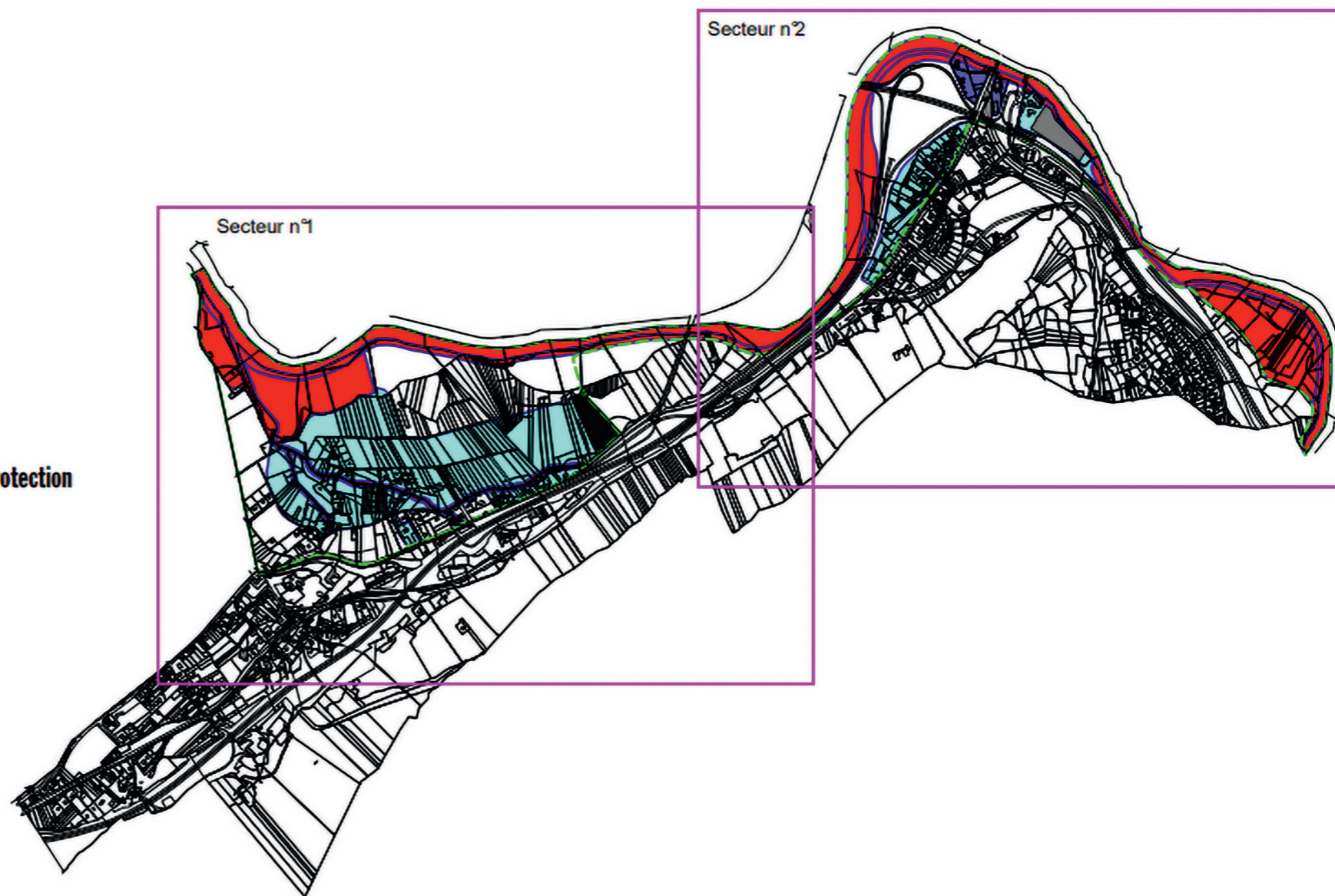
Legende

Réglementation des zones

-  Zone de risque fort  
Inconstructible
-  Zone de risque moyen à fort  
Inconstructible en attendant travaux de protection
-  Zone de risque modéré  
Constructible sous conditions
-  Zone de risque négligeable ou nul  
Non réglementé par le P.P.R.

Identification des zones

-  Réglements applicables
- X3**  Numéro de zone
-  Limite périmètre réglementaire
-  Secteurs



*Le document opposable est le dossier de P.P.R.I. approuvé par arrêté préfectoral du 19/11/2001. Il est consultable en mairie et en préfecture.*

# 03 MOUVEMENT DE TERRAIN



## ► QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines et de formes très diverses : glissements de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux, coulées de boue... Les scientifiques s'accordent à dire que les mouvements de terrain sont de plus en plus nombreux. Ils peuvent varier sensiblement en taille, survenir rapidement ou lentement.

### CONDUITE À TENIR



**Vous devez réagir très vite** pour sauver votre vie. **Ne pas revenir sur vos pas**, vous iriez au-devant du danger.



**Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches**, pour être hors de portée du danger.



**Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**, pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.

**GARDER VOTRE CALME, les services de secours sont prêts à intervenir**



# 04 TREMBLEMENT DE TERRE



## ► QU'EST-CE QU'UN TREMBLEMENT DE TERRE ?

Un tremblement de terre est une secousse qui ébranle violemment la Terre. Chaque jour, la Terre est secouée par des douzaines de tremblements. Parmi eux, seuls quelques-uns sont ressentis par la population. La majorité d'entre eux ne cause aucun dommage.

L'intensité d'un tremblement de terre est déterminée par l'échelle de Richter, qui mesure la magnitude (l'énergie qui se dégage) de celui-ci. Les tremblements de terre sont imprévisibles. Lorsqu'ils se produisent, il est primordial d'être prêts à réagir immédiatement.

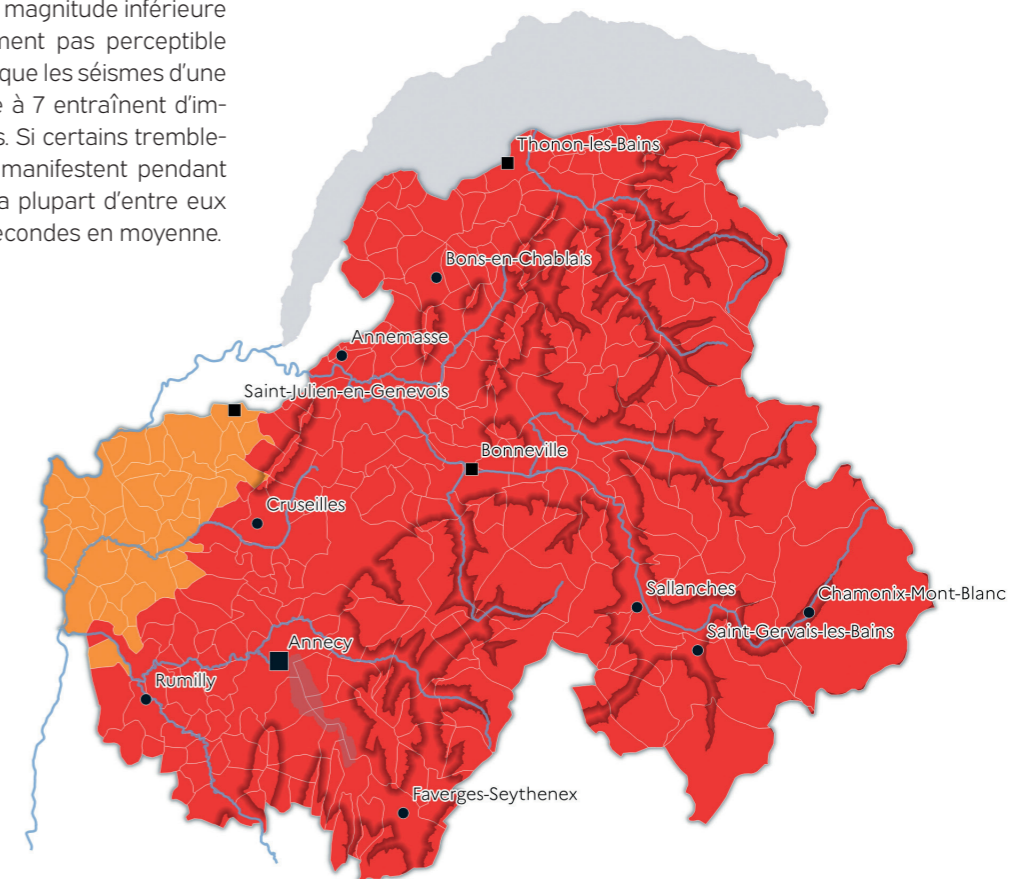
Une secousse d'une magnitude inférieure à 3 n'est normalement pas perceptible par l'homme, tandis que les séismes d'une intensité supérieure à 7 entraînent d'importants dommages. Si certains tremblements de terre se manifestent pendant plusieurs minutes, la plupart d'entre eux ne durent que 30 secondes en moyenne.

Le zonage sismique actuellement en vigueur en France divise le territoire en 5 zones de sismicité croissante :

- zone de sismicité 1 : très faible
- zone de sismicité 2 : faible
- zone de sismicité 3 : modérée
- zone de sismicité 4 : moyenne
- zone de sismicité 5 : forte

**La commune d'Étrembières est classée en zone de sismicité moyenne : zone 4.**

Zone de sismicité  
■ 3 - Modérée  
■ 4 - Moyenne



**CONDUITE À TENIR**

**À LA PREMIÈRE SECOURS**



Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc. pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres...). Ne pas fuir pendant la secousse. Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule.



Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques ; à défaut, vous abriter sous un porche pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres...) aux abords des constructions.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, vous mettriez votre vie en danger. Le personnel scolaire sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement mettra en place un plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller chercher vos enfants. Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

**CONDUITE À TENIR**

**APRÈS LA PREMIÈRE SECOURS**



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



Couper gaz et électricité. Ni flamme ni cigarette, pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie.



Vous tenir prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités. Prenez vos papiers d'identité et, si possible, fermer le bâtiment.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement mettra en place un plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller chercher vos enfants vous mettriez votre vie en danger.



Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour les secours.

**GARDER VOTRE CALME, les services de secours sont prêts à intervenir**



05 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Certaines marchandises dangereuses pour l'homme ou l'environnement transitent par la route, le rail, la mer ou les voies navigables.

De par leurs chargements, ces convois sont strictement réglementés.

Le risque d'un accident n'est cependant jamais nul.



**GARDER VOTRE CALME, les services de secours sont prêts à intervenir**

**CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT**



Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ni dans un véhicule afin d'éviter de respirer des produits toxiques. Ne pas se rendre sur les lieux de l'accident, vous iriez au-devant du danger. Vous laver en cas d'irritation et, si possible, vous changer si vous pensez avoir été touchés par un produit toxique.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation pour empêcher le produit toxique d'entrer dans votre abri. Vous éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une possible explosion extérieure.



Ne pas fumer. Ni flamme ni étincelle pour éviter tout risque d'explosion.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, vous mettriez votre vie en danger. Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement mettra en place un plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller chercher vos enfants.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours. Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

# 06 TÉLÉALERTE

anticiper → prévenir → alerter



## INSCRIPTION AU DISPOSITIF TELEALERTE DE LA COMMUNE D'ETREMBIERES

Dans le cadre de son plan Communal de Sauvegarde, la ville d'Étrembières s'est dotée d'un système d'automate d'appels téléphoniques destiné à alerter, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population et notamment les personnes inscrites sur le registre du plan canicule. Cet outil permet de diffuser des messages par téléphone, par sms ou courriel (e-mail).

Afin de vous enregistrer dans le système, merci de bien vouloir nous transmettre les informations ci-dessous. Ces dernières resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées, pour le respect de votre vie privée.

	MADAME	MONSIEUR
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE FIXE		
TELEPHONE PORTABLE		
E-MAIL		

Ce document est à restituer à la Police Municipale d'Étrembières  
59 Place Marc Lecourtier 74100 Étrembières

Une inscription en ligne est disponible en suivant ce lien :  
[www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=502](http://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=502)











# 07 SIGNAL D'ALERTE

## ► COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE ?

Le signal national d'alerte correspond à la diffusion d'un signal sonore par une sirène. Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences de 1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. Tous les premiers mercredis du mois, à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle de 1 minute et 41 secondes. La commune d'Étrembières n'est pas dotée de ce système

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			Tous les 1er mercredis du mois
		1 min 41	
Signal d'alerte			
		1 min 41	Silence (5 sec.)
			1 min 41
			Silence (5 sec.)
			1 min 41
Signal de fin d'alerte			
		30 secondes	

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment pour vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.



Sur la commune d'Étrembières, les points de rassemblement se trouvent à la mairie et à la salle des fêtes. Ils sont matérialisés par le panneau suivant





# Etrembières

Mairie :

59 Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES

mairie@etrembieres.fr

04 50 92 04 01

www.etrembieres.fr



## INFOS UTILES

### PAR TÉLÉPHONE :

La mairie : 04 50 92 04 01

La préfecture : 04 50 33 60 00

### PAR INTERNET :

La mairie : [www.etrembieres.fr](http://www.etrembieres.fr)

Météo-France : [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

La préfecture : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Portail national sur les risques majeurs :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### LES NUMÉROS DE SERVICES :

Dépannage Enedis : 09 726 750 74

Orange : 39 00

Annemasse Agglo : 04 50 87 83 00

### APPLICATION

FR-Alert

## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

# 112

## NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

# 15 SAMU

### LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

# 17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

# 18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir une intervention rapide.

# 114

## NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible pour fax et sms.